

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°5-2026 Juin | 1 €

**PAUPÉRISATION, CANICULE, GUERRE
MISE EN DANGER DE LA VIE DES
TRAVAILLEURS
FO 49 AU COMBAT !**





L'éditorial de Magali Lardeux

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
CGT-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr
www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP
n° 1230 S07 442
**Directrice de
publication :**
Magali LARDEUX

Sommaire

- 2/3 Édito de Magali Lardeux/
Congrès UD FO 44
- 4/5 Mobilisation Psychiatrie
ARS/ Elections Wibaie/ Willy
Duval
- 6/7 Grève à la clinique de
l'Anjou/Intervention Hubert
Lardeux CESER/My Store FO
- 8 Journée internationale des
personnes réfugiées
- 11 Transferts de charges , outils
de destruction de la Sécu
- 12 Meeting International
contre la guerre de Londres
- 13/15 Canicule/ Lettre ouverte au
Préfet

Chers Camarades,

Lundi 22 juin 2026, face à l'absence de consignes gouvernementales alors qu'une canicule sans précédent était prévue par Météo France, l'Union départementale écrivait au Préfet du Maine-et-Loire et exhortait ses syndicats à faire tout ce qu'il était possible pour faire respecter par les employeurs le devoir de protection de leurs salariés. Elle intitulait son communiqué de presse : « *Faut-il attendre une hécatombe ?* » ...

Une semaine plus tard, on nous annonce plus de 1000 morts supplémentaires, des morgues en vigilance rouge, l'ouverture de chambres froides dans les M.I.N pour stocker les corps... la barbarie.

Ce n'est pas comme si on ne savait pas. **Où sont passés les 65 milliards volés aux salariés en même temps qu'un jour férié avec la journée « de solidarité » qui visait soi-disant à se préparer aux canicules après les 15 000 morts de 2003 ? Où est l'argent ?**

Voilà des années que nous demandons la négociation de protocoles visant à pro-

téger les salariés. Pas de consignes gouvernementales claires, pas de réponse du Préfet, des établissements scolaires fermés, des EHPAD sans climatisation ... **De l'incurie simplement ? La vérité c'est que les travailleurs, les usagers du service public peuvent mourir, ce n'est pas un sujet pour le gouvernement Macron / Lecornu et les précédents, qui préfèrent les sacrifier sur l'autel des intérêts patronaux.** Sinon pourquoi les gouvernements successifs auraient-ils fermé 80 000 lits d'hôpitaux ? Comment peut-on continuer de détruire les services publics en conscience ? Et en même temps annoncer 36 milliards supplémentaires pour le budget de la guerre, 12 milliards trouvés en un claquement de doigts pour un porte-avion ? 12 milliards c'est le déficit cumulé de tous les hôpitaux multiplié par cinq !

A FO, nous ne laisserons pas les autorités et les patrons passer à autre chose d'ici la prochaine canicule ! FO Scania, FO action sociale pour les aides à domicile, FO CHU d'Angers, FO enseignement ... : les syndicats FO se sont

déployés, de l'alerte DGI à l'aide au droit de retrait, jusqu'au préavis de grève. Bravo aux Camarades !

L'Union départementale s'est quant à elle de nouveau adressée au Préfet, à l'ARS, au Conseil Départemental, à la presse pour porter les revendications :

- ➔ L'inscription de températures maximales dans le Code du Travail.
- ➔ Des consignes nationales claires et uniformes quand les services publics sont empêchés de fonctionner faute d'équipements, conformément au principe d'égalité républicaine.
- ➔ En attendant d'être TOUS équipés, les établissements scolaires fermés les après-midis doivent entraîner une absence autorisée avec solde pour leurs parents (Comment travailler par plus de 40° et laisser son enfant livré à lui-même, d'autant plus dans une passoire thermique ?)
- ➔ La négociation de protocoles détaillés et gradués visant à protéger les salariés en cas de vigilance jaune, orange ou rouge – qu'il s'agisse de neige ou de ca-

nicule – dans toutes les administrations et branches professionnelles.

➔ La mise en place de fonds de garanties financés par les employeurs pour répondre, comme dans le BTP, aux situations climatiques exceptionnelles.

➔ Le rétablissement des CHSCT.

Et nous continuons de rendre la restauration et le renforcement des services publics, dont la restitution des postes de fonctionnaires sous Statut supprimés et les 80 000 lits d'hôpitaux !

Un vaste plan de climatisation des services publics essentiels et de mise aux normes des logements sont une urgence.

Qu'on nous rende notre jour férié dit « journée de solidarité »!

Qu'on nous rende l'argent de

la journée de solidarité par une augmentation générale des salaires !

L'argent public doit être fléché vers les services publics et les besoins sociaux, pas vers la guerre !

La colère est grande chez les salariés. Elle est bien légitime. Réunissons-les, poursuivons notre action pour organiser le rapport de force. Nous le savons, il ne nous est fait cadeau de rien, mais là où la grève est décidée par les salariés déterminés, elle permet des victoires !

Après les salariés de la clinique St Joseph, ceux de la clinique de l'Anjou, ont montré l'exemple pour arracher des augmentations de salaires.

Vous trouverez dans ce Combat social des articles qui rendent compte de nos bagarres syn-

dicales, ainsi que du meeting contre la guerre de Londres du 20 juin 2026, événement majeur dans l'histoire d'une coopération internationale des classes ouvrières du monde qui souhaitent s'organiser dans un contexte de marche à la guerre décidée par les gouvernements pour le plus grand profit des industriels et des puissants.

FO est résolument du côté de la classe ouvrière : « ni chair à patrons, ni chair à canon » !

L'été va être « chaud » : poursuivons nos tâches de syndicalistes libres et indépendants, combattifs, de terrain et retrouvons-nous pour l'Assemblée Générale de rentrée le 15 septembre salle Aragon à Trélazé.

Bon courage et bonnes vacances d'été aux Camarades d'ici là !

Congrès UD FO 44



Le 11 Juin dernier une délégation de camarades s'est rendu au Congrès de l'Union Départementale de Loire-Atlantique.

Presque 900 militants étaient réunis.

Fidèle aux traditions antimilitaristes et internationalistes de la CGT-Force Ouvrière, le Congrès a rappelé son opposition à la guerre, au génocide à Gaza et à son extension au Liban. Il a réaffir-

mé son refus de l'économie de guerre, notamment de la loi de programmation militaire, qui est incompatible avec les revendications de Force Ouvrière et aggrave l'austérité budgétaire dont les services publics sont victimes.

Attaché aux libertés syndicales et démocratiques, le Congrès a dénoncé la militarisation de la société – en particulier de l'école – et la répression qui s'abat sur toutes celles et ceux qui résistent à la politique de Macron et de ses alliés.

En conséquence, le Congrès a ap-

pelé à se saisir de toutes les initiatives qui, dans l'unité la plus large, visent à empêcher la guerre et sa généralisation, notamment le meeting international « Contre la guerre » qui se réunira à Londres le 20 juin prochain avec la participation de nombreux syndicalistes venus de toute l'Europe.

Réaffirmant que seule l'unité de la classe ouvrière permettra d'arracher la satisfaction de nos revendications. Cela implique de combattre la politique raciste et discriminatoire du gouvernement : abrogation de la loi immigration et de la circulaire Retailleau, non à la construction d'un centre de rétention administrative à Nantes !

Pour conclure, les nouvelles instances de l'Union Départementale ont été élues à l'unanimité, dans un contexte où Michel Le Roc'h, Secrétaire Général de l'Union Départementale depuis 2015, a passé le relais à Adrien Leclerc.

EN DIRECT DES SYNDICATS

Mobilisation intersyndicale en soutien à la Psychiatrie du Choletais



Le 3 juin, près de 150 personnes se sont rassemblées devant l'ARS de Maine et Loire pour s'opposer à la fermeture du CMP de Beau-préau et au démantèlement de la Psychiatrie.

Depuis des années, FO dénonce les fermetures de lits, le manque de moyens humains et financiers, le manque de professionnels formés et de psychiatres.

Une délégation a été reçue par l'ARS qui comme, on s'en doutait n'a pas proposé de véritables solutions.

L'intersyndicale se réunira de nouveau afin de réfléchir la suite à donner contre ce démantèlement.



Election au CSE chez Wibaie Cholet Une victoire annonciatrice de développement !

Nos camarades de Wibaie étaient en élections il y a peu et ont réalisé d'excellents scores. Rencontre avec Aurélien Flau, DS FO

Salut Aurélien peux tu me donner ta première impression après ces excellents résultats ?

C'est avec une immense fierté et un grand plaisir que nous venons de clore ces élections professionnelles chez Wibaie. Ce scrutin marque un tournant historique pour notre section, et je tiens avant tout, en tant que délégué syndical, à remercier chaleureusement chaque camarade. Les résultats exceptionnels que nous avons obtenus sont le fruit d'un travail d'équipe remarquable, d'une énergie collective et d'un engagement sans faille.

Comment analyses-tu votre développement ?

Notre section a été créée en 2020. Pour la plupart d'entre nous, le syndicalisme était une nouveauté totale ; certains n'avaient jamais été syndiqués auparavant.

Pourtant, dès 2022, nous avons décidé de lancer notre première liste FO dans l'histoire de Wibaie, venant bousculer une section CFDT solidement implantée depuis plus de 22 ans.

Pour ce premier baptême du feu, notre orientation s'est tout de suite imposée : nous avons remporté 52 % des suffrages au premier collège, et 32 % au global, alors même que nous n'avions pas pu présenter de candidats sur les deuxième et troisième collèges. Ce n'était que le début.

Le syndicalisme : un travail de terrain, pas de bureaucrates Au fil des mois, la réalité du quotidien s'est imposée. Pendant que d'autres s'enfermaient dans des

postures ou de la bureaucratie, nos camarades ont investi le terrain, jour après jour, au plus près des salariés, à l'écoute de leurs préoccupations réelles. Ce travail de proximité a payé. Face à notre présence active, la CFDT a commencé à s'effacer, et plusieurs de leurs élus, reconnaissant la valeur de notre démarche, nous ont rejoints.

Tu dirais que c'est grâce au travail de terrain que vous avez gagné la confiance de vos collègues ?

Dans les années 1950 1 salarié sur 3 était syndiqué en France. Le syndicalisme tirait sa force directement des ateliers et de la base.

En 2026 Seulement 1 salarié sur 10 est syndiqué. La bureaucratisation a éloigné les travailleurs des syndicats. Chez FO Métaux Wibaie, notre objectif principal est de briser définitivement ce préjugé selon lequel les syndicalistes

INTERVIEW

seraient des bureaucrates coupés des réalités.

Nous ne cesserons de le répéter : pour nous, le syndicalisme se vit sur le terrain. Ce sont les militants de la base qui font la force d'un mouvement, et ce sont eux qui décident.

Quels sont les résultats exacts de vos élections et comment analyser ce scrutin ?

FO Métaux Wibaie obtient un score écrasant de 77,70 % !

Au 1er Collège FO MÉTAUX WI-

BAIE 9 titulaires et 9 suppléants
UNSA 2 titulaires et 2 suppléants

Au 2ème Collège FO MÉTAUX WIBAIE 2 titulaires et 2 suppléants
UNSA 1 titulaire et 1 suppléant

Au 3ème Collège FO MÉTAUX WIBAIE 1 titulaire et 0 suppléant
UNSA 0 titulaire et 0 suppléant

Face à notre dynamisme durant le derniers, les trois derniers élus restants de la CFDT ont rejoint l'UNSA. Pendant ce temps, nous sommes restés concentrés sur notre seul objectif : le terrain.

Grâce à ce travail, l'équipe a réussi à déposer des listes dans les 3 collèges pour ces élections .

Le travail a été récompensé au-delà de nos espérances, prouvant que l'effort paie toujours, même dans les moments difficiles.

C'est en multipliant les contacts directs et en restant fidèles à nos valeurs de proximité que nous inciterons les salariés à nous faire confiance et à prendre leur carte chez FO Métaux pour renforcer encore notre collectif.

Willy Duval, mandaté par l'UD pour la formation professionnelle

Willy Duval est une figure bien connue de tous ceux qui fréquentent l'Union départementale FO. Représentant des «métallos», il siège aussi à l'OPCO

Willy, peux-tu nous expliquer ce qu'est l'OPCO ?

C'est un opérateur de compétences qui accompagne la formation professionnelle et qui va apporter des aides aux entreprises. Il existe 11 OPCO différents, un pour chaque secteur professionnel.

Par exemple, un pour la culture, médias, loisirs, sport ; un autre pour les services financiers, le suivant pour la cohésion sociale ; un pour le commerce ; la santé ; les mobilités : transports, voyages, distribution ; les organisations à forte intensité de main d'œuvre ; les professions libérales, services de proximité, artisanat ; la construction et travaux ; l'inter-industriel ; et enfin l'agriculture, pêche, agroalimentaire. Chaque OPCO finance et accompagne les formations au sein de son champ d'action.

L'OPCO attribue en région des budgets pour financer les contrats d'apprentissage, suivant la demande des Centres de Formation des apprentis. Il intervient donc auprès des CFA mais égale-

ment auprès des employeurs qui souhaitent mettre en place des formations pour leurs employés. Les TPE, les PME, le secteur de l'artisanat, mais également les professions libérales peuvent faire appel à l'OPCO pour le développement des compétences. Les OPCO ont aussi pour mission de faciliter l'accès des salariés à l'information et à la formation professionnelle.

En 2019, 4,3 millions de salariés en France pouvaient bénéficier d'une formation par l'entreprise d'un OPCO. Cela représentant 450 000 contrats d'apprentissage.

Et quel est ton rôle au sein de cet organisme ?

Chaque OPCO comprend des représentants des syndicats et du patronat. Ainsi je suis membre de la Commission paritaire des Pays de la Loire. L'UD FO siège depuis 2018 avec deux représentants pour notre région. C'est donc le syndicat qui m'a mandaté avec le camarade Éric Deniset de Nantes.

Nous recevons les dossiers et sélectionnons les demandes les plus pertinentes, mais les refus sont rares.

En fait, il faut surtout bien vérifier si la demande dépend bien de l'OPCO concerné et si les formations ne sont pas « bidons ». En région parisienne, il existe des organismes qui se présentent

comme des CFA mais qui n'en sont pas et qui ont pour seule fi-



nalité de s'approprier les financements aux dépens des apprentis.

J'ai un regard sur les différents dossiers et il est possible de rencontrer les demandeurs.

C'est un organisme qui est appelé à évoluer ?

Je suis un peu inquiet pour l'avenir des OPCO. Les budgets ont été divisés par deux, donc il y a beaucoup moins de demandes. Les OPCO sont financés entièrement par le conseil régional et en ce moment, il y a des coupes budgétaires importantes. Le paritarisme est menacé. Une nouvelle réforme se profile qui va supprimer des postes parmi les salariés des OPCO.

EN DIRECT DES SYNDICATS

Grève à la clinique de l'Anjou



Bonjour Armelle, peux-tu nous expliquer dans quel contexte la grève a démarré ?

Le 9 juin dernier, après une première réunion de négociation annuelle obligatoire (NAO) dont les propositions n'étaient pas à la hauteur des revendications des salariés, ceux-ci ont décidé de se mettre en grève.

La grève à la Clinique de l'Anjou s'est construite autour de notre syndicat et de délégués de services.

Au cours des semaines précédant le début du mouvement, nous avons fait le tour des services afin de présenter les propositions de la direction et d'échanger avec les collègues.

Que s'est-il passé le 9 juin dernier ?

Plus de 200 salariés de la Clinique de l'Anjou se sont déclarés grévistes afin d'exprimer leur mécontentement concernant les salaires, les conditions de travail et la reconnaissance de leur engagement quotidien.

Comment la grève s'est-elle déroulée ?

La direction a refusé toute négociation en dehors des discussions prévues dans le cadre des NAO.

Déterminés, les grévistes sont allés chercher chaque rencontre tout au long des cinq journées de grève, notamment en se rassemblant dans le hall d'accueil de la clinique.

Lors de ces rencontres, la direction a choisi de ne faire aucune nouvelle proposition et, pire encore, a fait appel à la police pour tenter de

mettre la pression sur les grévistes.

Quel manque de respect pour son personnel !

Après quatre jours de grève sans réelle négociation, une nouvelle réunion de NAO s'est tenue le 16 juin.

Qu'a-t-il été dit lors de cette réunion ?

Concernant la grille d'ancienneté interne, la direction, soutenue par les deux autres organisations syndicales représentatives, est restée attachée à son maintien.

Nous avons néanmoins poursuivi les négociations et obtenu une revalorisation supplémentaire de 0,50 % sur chaque niveau, à l'exception du premier niveau, pour lequel la direction a maintenu son refus.

Ces augmentations seront versées sur le salaire de juin avec effet rétroactif au 1er janvier 2026 et seront pérennes puisqu'elles seront intégrées au salaire et soumises à cotisations.

Par ailleurs, la question des métiers insuffisamment reconnus par la convention collective a pu être abordée.

Les salariés des services d'endoscopie et de stérilisation bénéficieront d'une revalorisation de 50 € bruts mensuels (contre 35 € initialement proposés), tandis que les salariés de la gestion des lits bénéficieront d'une revalorisation de 65 € bruts mensuels.

Cela représente une augmentation de l'enveloppe ?

L'enveloppe initialement prévue dans le cadre des NAO s'élevait à 500 000 €. La grève a permis d'obtenir 96 000 € supplémentaires, portant l'enveloppe globale à 596 000 €, soit près de 20 % de plus que la proposition initiale.

Si ces avancées ne répondent pas à l'ensemble des revendications portées par les salariés, elles constituent néanmoins des améliorations concrètes obtenues grâce à la mobilisation des grévistes et au

travail de négociation mené tout au long du conflit.

Avez-vous signé cet accord ?

Avant toute décision, nous sommes allés à la rencontre des collègues afin de leur présenter en toute transparence l'ensemble des éléments issus des négociations.

Une majorité a estimé qu'il convenait d'accepter ces premières avancées.

Dans le respect de la volonté exprimée par les collègues grévistes, FO a donc décidé de signer l'accord issu des NAO.

Tu parlais plus haut des autres syndicats de l'établissement. Comment se sont-ils positionnés ?

La CFE-CGC, qui représente principalement les cadres, ne s'est pas positionnée. Quant à la CFDT, elle n'a absolument pas été aux côtés de nos collègues grévistes. Pire encore, elle a diffusé un tract intitulé : « Pourquoi la CFDT est contre la grève »

Cette attitude de leur autre organisation syndicale n'a pas manqué de susciter la colère et l'incompréhension des grévistes.

Qu'est-ce que la section FO de la clinique retiendra de ce mouvement ?

Nous tenons à saluer l'engagement, la solidarité et la détermination de plus de 200 salariés qui se sont mobilisés depuis le 9 juin. Cette mobilisation a permis de faire entendre les revendications du personnel et d'obtenir des améliorations qui n'auraient pas été acquises sans l'action collective des salariés.

Si le mouvement s'achève aujourd'hui, les revendications demeurent pleinement légitimes. FO sera toujours du côté des collègues.

Nous tenons à remercier les camarades de l'interpro pour leur soutien de chaque instant.

Armelle Champagne
FO Clinique de l'Anjou

EN DIRECT DES SYNDICATS

Intervention d'Hubert Lardeux au CESER

Le Compte Financier Unique étaient présenté au CESER lors d'une réunion le 23 juin. Vous trouverez ci-dessous l'intervention de notre camarade Hubert Lardeux lors de cette présentation.

Pour rappel, le budget primitif adopté par la région prévoyait 100 millions d'€ d'économies là où l'Etat en demandait 40 ... Christelle Morançais a fait le choix de réduire les aides financières à de nombreuses associations et au monde de la culture. A l'époque nos camarades de l'ONPL s'étaient joints aux mobilisations accompagnés par l'interpro .

«Chers collègues,

La semaine dernière, pendant que nous nous attelions comme représentants de nos organisations au sein du CESER à analyser le CFU 2025, nous avons assisté à une campagne médiatique visant à glorifier (je cite page 2 du rapport) « l'esprit de réforme de l'exécutif régional qui repose sur un principe simple mais exigeant : faire mieux avec moins ». A tel point que sur RTL, mardi 16 juin au matin, le journaliste lançait à Madame la Présidente de Région : « Bonjour Margareth Thatcher ».

L'excellent travail fourni par le groupe d'appui et les commissions a permis de construire un projet d'avis du CESER sur la pré-

sentation de l'exercice comptable 2025. Comme d'habitude, la délégation Force Ouvrière ne participera pas au vote, laissant le soin aux élus politiques que nous ne sommes pas, d'assumer leurs choix et leur bilan.

Avant d'aller plus loin, il convient de régler son sort au tour de passe-passe (qualifié « d'opération en trompe l'œil » par Monsieur le rapporteur) opéré par l'Etat au profit de toutes les Régions : il s'agit du transfert de la TICPE Grenelle de recettes d'investissement en recettes de fonctionnement. Ceci permet d'afficher pour toutes les régions, quoiqu'elles aient décidé pour leurs dépenses de fonctionnement, un abondement de l'épargne brute et d'afficher ainsi une amélioration de leur capacité de désendettement dont toutes avaient bien besoin.

Pour le reste, ce qui marque durablement les recettes des collectivités locales en 2025 dans le cadre d'un budget contraint, c'est la poursuite de la baisse tant en fonctionnement qu'en investissement des dotations d'Etat qualifiée « d'érosion structurelle des ressources régionales » par Monsieur le Rapporteur. Avec parfois des effets de yoyo comme la TICPE SEGUR qui fortement diminuée en 2025 pour les places en Institut de Formation en Soins Infirmiers revient en 2026 et est ainsi réattribuée au BS.

Alors élu local, quand on est à la direction d'une collectivité locale, que l'on décide de supprimer ou baisser des subventions au planning familial, aux missions locales et associations culturelles et sportives, ou que l'on décide de renoncer à la construction d'un collège pour un département ou un lycée pour une Région ; les conséquences se reportent toujours sur la vie quotidienne des citoyens tant en termes d'emploi que de qualité de vie.

De fait, les choix budgétaires de l'Etat orientent structurellement ceux des collectivités locales qu'elles que soient les gesticulations des uns ou des autres.

La discussion actuelle sur l'augmentation de la loi de programmation des dépenses militaires de 36 milliards d'euros, voire 50 milliards proposés au Sénat augure la poursuite de la diminution des budgets des collectivités locales à l'image des récentes annonces visant à relever fortement les tickets modérateurs sur les actes médicaux.

De fait encore et pour conclure, l'austérité et la militarisation sont les deux faces d'une même médaille aux conséquences délétères en matière de santé, d'éducation, de financement de la protection sociale et de l'ensemble des services publics.

Merci de votre attention.»

Présentation de My Store FO

Le 26 juin, l'UD organisait une journée de présentation et d'échanges avec My Store FO.

Au programme pour les 70 camarades présents : présentation de la plateforme et des différents outils disponibles en fonction de nos mandats; présentation des «avantages consommation» accessibles



à tous les adhérents et rencontre avec 6 partenaires présents.

Bien entendu, les CSE et les activités sociales et culturelles sont loin d'être l'alpha et l'oméga du syndicalisme FO et la plate-forme

Mystore ne reste qu'un «coup de pouce» mais tous les Camarades doivent être informés de l'existence de cette plate-forme : pas de petites économies dans une situation économique si dégradée.

INTERNATIONAL



20 juin 2026

Journée internationale des personnes réfugiées

**Pour le respect des droits des travailleurs étrangers
Contre la guerre ! Contre le racisme !
Pour les revendications et les libertés démocratiques !**

L'Union départementale **FO** du Maine-et-Loire rend hommage aux dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants amenés à fuir leurs pays pour ne pas être assassinés par les puissances qui pillent et occupent leurs terres, comme l'illustre l'abominable actualité des massacres au Moyen-Orient. Elle veut également rendre hommage à toutes celles et ceux qui meurent sur la route ou en mer, sans aide, et avec la complicité des gouvernements.

Si ce 20 juin était la «journée internationale des personnes réfugiées», c'était aussi la date du meeting international contre la guerre de Londres auquel appelaient de nombreux syndicats **FO** du Maine-et-Loire aux côtés d'organisations du monde entier, dans une large coopération rendue nécessaire par l'actualité internationale ; à savoir, la guerre impérialiste menée par l'administration TRUMP en cours de généralisation pour le plus grand profit des industriels de l'armement et de leurs actionnaires, et au détriment des travailleurs du monde entier, de leurs vies, de leurs conquêtes sociales, leurs services publics, leurs emplois, leurs salaires. **La coopération internationale grandit. Elle ouvre des perspectives d'unité et d'actions concrètes pour empêcher la guerre et donc empêcher des migrations forcées.**

FO 49 tient en outre à dénoncer : les mêmes qui sont cause des guerres et livrent les armes, mènent ensuite la chasse aux migrants à l'intérieur de leurs frontières. **FO, attachée à l'accueil et au respect des droits fondamentaux - dont le droit du sol - demande la régularisation de tous les travailleurs.** « Fabrique de sans-papiers », allocations restreintes pour des travail-

leurs qui cotisent au système de protection sociale sans pouvoir bénéficier de leurs droits... : la précarité expose à une exploitation des plus féroces, tirant vers le bas l'ensemble des salaires et des droits : **tous les salariés sont donc concernés.**

FO s'oppose aux politiques racistes, à rebours de toute humanité, menées pour diviser les travailleurs. Elle dénonce fermement les mesures récentes et s'inquiète... Il y a un an, la vaste opération de contrôle dans les gares et les trains de Bruno Retailleau, alors Ministre de l'Intérieur, s'inscrivait dans une liste déjà trop longue de **mesures de discrimination raciale et de répression** mises en œuvre par les gouvernements ultra-minoritaires et illégitimes de MACRON avec notamment **la multiplication par dix des frais d'inscription à l'université** pour les étudiants étrangers, la suppression des APL pour certains d'entre eux, ou encore **la loi asile et immigration de janvier 2024 dont FO demande l'abrogation.** En outre, les médias parlent de l'ICE, de Trump, et de ses camps d'internement anti-immigrés... Or, il en existe en France. **FO 49 dénonce les Centre de Rétention Administrative dont un est en cours de construction à Nantes** - prisons pour les personnes dites en "situation irrégulière" qui n'ont pourtant commis aucun délit ! Notons enfin qu'un certain nombre d'eurodéputés ont honteusement scandé récemment « Send Them Back » après avoir trouvé un accord pour légaliser l'envoi d'étrangers "ayant reçu une décision finale de retour"(!) vers des pays tiers, pour y être "temporairement" accueillis dans des "hubs", "jusqu'à leur retour dans leur pays d'origine"...

Tout cela est l'expression d'un continuum colonial qui a également ses cibles à l'intérieur du pays où la propagande islamophobe se déploie au fur et à mesure du génocide en Palestine.

Cela rappelle les heures sombres de l'Histoire.

FO 49 ne saurait rester indifférente. Comme l'a réaffirmé le Secrétaire Général de notre Confédération lors du Congrès confédéral d'avril 2026,

FO est antifasciste, anti-raciste !

À Angers, le 22 juin 2026

REDRESSEMENT JUDICIAIRE : COMMENT LE CSE DOIT-IL AGIR POUR PROTÉGER LES SALARIÉS ?

Quand l'employeur annonce au CSE l'ouverture d'un redressement judiciaire, la nouvelle peut sembler brutale. Ce n'est pourtant pas la fin, mais **le début d'un processus dans lequel la voix du CSE compte**, à condition qu'il joue pleinement son rôle.

Comprendre la procédure



Le redressement judiciaire s'ouvre en cas de cessation des paiements : l'entreprise ne peut plus payer ses dettes avec sa trésorerie disponible. Il se distingue de la sauvegarde, qui anticipe les difficultés, et de la liquidation, qui constate l'absence d'issue.

La situation est grave, mais pas désespérée. L'objectif de cette procédure est, dans l'ordre, de poursuivre l'activité, maintenir l'emploi et rembourser les dettes.

Dès l'ouverture, les dettes antérieures sont gelées : fournisseurs, banque et administration fiscale ne peuvent plus réclamer leur dû ni saisir de biens. Les clients continuent de payer, ce qui reconstitue peu à peu la trésorerie. Si l'entreprise ne peut assurer les salaires, l'AGS (fonds de garantie alimenté par les cotisations patronales) prend le relais.

Un administrateur judiciaire est nommé pour superviser la gestion et préside désormais les réunions du CSE. S'ouvre alors une période d'observation de six mois, renouvelable une fois, et pouvant exceptionnellement être prolongée jusqu'à dix-huit mois au total.

Pendant la procédure : un acteur incontournable

Le CSE désigne un ou plusieurs représentants qui seront entendus à chaque étape décisive : ouverture, changement de direction, examen des solutions, cession ou liquidation. L'administrateur doit informer régulièrement le CSE de l'avancement de ses travaux.

Licenciements : un encadrement strict

En redressement, les licenciements ne sont possibles que s'ils sont urgents, inévitables et indispensables, avec l'accord du juge-commissaire au cas par cas. Le CSE est obligatoirement consulté avant toute décision, et son avis est transmis au tribunal. Cette consultation n'est pas une formalité : le CSE doit apprécier la pertinence de l'organisation cible, le nombre de postes supprimés, et peut proposer des alternatives.

Plan et cession

Un plan de continuation est soumis au tribunal après consultation du CSE. En cas de vente, le CSE analyse les offres, rencontre les repreneurs et rend un avis motivé, que le tribunal prend en compte dans le choix du repreneur.

Se faire accompagner par un expert-comptable

Dans un redressement judiciaire, le CSE a tout intérêt à s'appuyer sur un expert-comptable qui va décrypter les documents techniques transmis dans des délais courts et donner aux élus les arguments pour peser sur l'issue. Il analyse le plan de redressement ou de cession, vérifie le bien-fondé des motifs économiques justifiant les suppressions de postes, examine les offres de reprise et prépare les élus aux audiences.

Selon les cas, ces missions peuvent être financées par l'employeur ou par le CSE. L'enjeu est de s'assurer que les décisions sont fondées, que les alternatives ont été réellement explorées et que les intérêts des salariés sont défendus avec des arguments solides.

Réagir dès les premiers signaux

Le meilleur redressement est celui qu'on anticipe. Dès que le CSE identifie des faits préoccupants ; notamment à l'occasion de la consultation sur la situation économique et financière : capitaux propres négatifs, trésorerie dégradée, retards de paiement, effondrement du carnet de commandes, **il ne doit pas hésiter à se rapprocher d'un expert-comptable.** Il peut interpellier l'employeur, exiger des explications et, si la situation le justifie, déclencher une procédure de droit d'alerte économique.

Votre entreprise est en redressement judiciaire ou vous anticipez des difficultés ?

Groupe Legrand accompagne les CSE à chaque étape d'une procédure collective : droit d'alerte, consultation sur les licenciements, analyse des plans de cession, préparation aux audiences.

FO
49
UD FO Maine et Loire

AG
DE RENTRÉE

15 SEPTEMBRE 13H30

CONTRE LA GUERRE
POUR LES SALAIRES

ÉLECTIONS
FONCTION PUBLIQUE

Salle Louis Aragon
48 rue Joseph Barra 49800 Trélazé

AUGMENTATION IMMÉDIATE DES SALAIRES!

OUVERTURE IMMÉDIATE

DE NÉGOCIATIONS DANS TOUTES LES ENTREPRISES
ET DANS LA FONCTION PUBLIQUE !

+200€
NETS PAR MOIS
POUR TOUS !

ACTUALITÉS

Les transferts de charges, outils de destruction de la sécurité sociale

Après la LFSS 2026 et ses 4 milliards en moins sur les dépenses de santé, le gouvernement avait annoncé 6 milliards d'économies supplémentaires à réaliser sur les comptes de l'Etat et de la Sécurité Sociale (respectivement 4 et 2 milliards) dès cette année.

Le 20 mai, le Premier Ministre expliquait que ce montant ne suffirait pas, en raison en particulier des effets de la guerre au Moyen-Orient.

Une contre-réforme éclair et d'ampleur

La traduction de ces dernières déclarations ne s'est pas faite attendre. Le gouvernement a ainsi annoncé le vendredi 19 juin son intention de baisser le remboursement de la Sécurité Sociale sur des actes médicaux et de prendre les décrets nécessaires afin que cela soit effectif dès cet été.

Les actes concernés ne sont pas encore définitivement connus mais les discussions portent sur plusieurs hypothèses intégrant un large éventail d'actes médicaux y compris les consultations, ou encore les remboursements des transports sanitaires et de certains médicaments. L'objectif affiché est d'économiser à travers ces mesures 1,5 à 2 milliards d'euros.

Le transfert vers les complémentaires

Le mécanisme envisagé consiste à augmenter le ticket modérateur, c'est-à-dire la part des dépenses de santé qui n'est pas remboursée par l'Assurance-Maladie

obligatoire afin que celle-ci soit transférée vers les régimes complémentaires quand le contrat le permet. C'est d'ailleurs devant les représentants des Fédérations de Complémentaires santé que ces annonces ont été faites. Il a également été précisé par le gouvernement que le dispositif pourrait être complété par d'autres mesures telles que la mise en place de nouvelles taxes dans le cadre du prochain PLFSS.

Très clairement, ces annonces s'inscrivent dans la politique de destruction de la Sécurité Sociale mise en œuvre par Macron et son gouvernement et aura sur les assurés des effets particulièrement délétères.

Après de premiers transferts de charges décidés ces dernières années, et notamment la hausse des forfaits intervenue au 1er mars 2026, le gouvernement réduit de nouveau, et de façon massive, les remboursements de l'Assurance-Maladie. Il bat ainsi en brèche ses fondements et met en œuvre une logique de démantèlement de cette dernière.

Une politique d'agression des assurés

Une telle « réforme » aurait également et notamment pour conséquence l'accroissement du reste à charge pour les patients ne disposant pas de complémentaire ou avec une couverture limitée. A la clé, le risque est y compris que les plus précaires et ceux qui ont les besoins de santé les plus fréquents (personnes atteintes de maladie chronique par exemple) finissent par renoncer aux soins, reportent leurs consultations, leurs examens ou leur traitement.

Il ne faut par ailleurs pas se leurrer. Si les représentants des Complémentaires Santé se targuent fréquemment de défendre les valeurs mutualistes ou les principes de l'économie sociale et solidaire, ils ne sont pas des philanthropes. Ainsi, nous savons déjà que ces dispositions vont entraîner la hausse des cotisations des mutuelles afin de financer ces charges supplémentaires de remboursement.

Ces augmentations pèseront donc sur tous et en particulier sur les ménages les plus fragiles, les retraités et les assurés aux revenus modestes situés par exemple juste au-dessous des seuils d'accès à la Complémentaire Santé Solidaire.

Une volonté constante : détruire la Sécurité Sociale

Les transferts de charges vers les mutuelles font y compris écho au rapport de la Cour des Comptes du 26 mai dernier sur les finances de la Sécurité Sociale. Celui-ci préconise en effet d'économiser 10 milliards d'euros par an pendant 4 ans sur les comptes de la Sécu à travers toute une série de recommandations contre les assurés, les retraités, les malades et les personnels des Organismes Sociaux. L'objectif de Macron et de ses gouvernements est là : continuer de déployer et d'amplifier des orientations visant à en finir avec la Sécurité Sociale de 1945, quitte à s'appuyer y compris sur les mutuelles pour cela.

Personnels, assurés, allocataires, pensionnés et cotisants... Pour sauver la Sécurité Sociale, la résistance à ces orientations est plus que jamais l'affaire de tous !

Meeting international contre la guerre

Il s'est tenu un événement historique à Londres ce samedi 20 juin 2026.

Une délégation du Maine-et-

Loire - Camarades mandatés par les instances de leurs syndicats de base - y ont participé, tout comme la Fédération Générale des Fonctionnaires FO, la Fédé-

ration des Employés et Cadres, la Fédération de l'Enseignement et autres Unions Départementales Force ouvrière.

Une centaine d'organisations

INTERNATIONAL

étaient représentées, certaines représentant des centaines de milliers d'adhérents, venues de 20 pays différents : de nombreux Anglais (UNISON, NUC, syndicats des transports, de l'alimentation ...) et des Français (structures FO et CGT notamment) mais aussi des Américains, des Espagnols, des dockers Italiens ou Grecs, un puissant syndicat allemand de la métallurgie...

La coalition internationale contre la guerre grandit.

3000 délégués se sont réunis dans le Central Hall de Westminster. Un appel a été adopté. Des perspectives concrètes ont été ouvertes pour coordonner l'action de la coalition.

Conformément au mandat donné par le dernier Congrès Confédéral, l'UD FO 49 mettra tout en œuvre pour empêcher l'exten-

sion de la guerre.

L'argent pour les salaires, les services publics, pas pour l'armement ! Soutien aux travailleurs russes et ukrainiens qui désertent

malgré les fortes chaleurs.

Vive la solidarité internationale entre les travailleurs ! Pour revoir la retransmission du meeting, est disponible sur youtube.



! Non à la conscription de la jeunesse ! Non à la militarisation des emplois ! Tous aux côtés des Dockers qui refusent de mettre les armes sur les bateaux !

Un grand merci aux Camarades investis dans la retransmission du Meeting dans la salle Pelloutier et aux Camarades venus y assister

De plus amples informations sur les perspectives suivront (grève des Dockers en octobre, journée internationale pour la Palestine le 10 octobre, mobilisation contre la conscription et la militarisation les 21 et 22 novembre aux côtés de la jeunesse ...)

Ils ont assisté au meeting contre la guerre à Londres ou à Angers : qu'en ont-ils pensé ?



Anthony Kerdreux :

Ce meeting, deuxième de ce type après celui de Paris où j'étais, revêt une importance majeure.

Dans toutes les interventions syndicales, on peut entendre que les gouvernements détruisent les services publics de la santé et de l'éducation ... l'avenir des pays en somme...

C'est une étape dans la construction d'un mouvement contre la destruction des services publics au profit du financement de l'armement donc de la guerre !

Willy Duval:

Je suis ravi et fier d'avoir participé au meeting à Londres. Outre le fait que ce cela se soit passé dans un lieu magnifique, il y aura

des actions concrètes contre la guerre !

Ce qui m'a le plus marqué c'est que partout dans le monde, les gouvernements agissent de la même manière. Il détruisent méthodiquement toutes les conquêtes sociales, notamment celles arrachées par les syndicalistes qui nous ont précédés!

Nicolas Plard:

Le meeting de Londres montre qu'une autre voie existe, celle des peuples qui refusent de voir leur avenir sacrifié par des industries d'armement et des logiques de guerres. Mais cette résistance ne se construit pas uniquement dans les grands rassemblements. Elles se construisent aussi dans nos entreprises et services publics avec les syndicats.

Catherine Rochard

Ce que je retiendrai c'est que 8 mois après le meeting de Paris, la coalition internationale que nous cherchons à constituer pour dire «Non à la guerre !» existe, et elle s'est renforcée avec l'arrivée de pays comme le Venezuela, le Ca-

nada, la Belgique par exemple. La perspective d'actions concrètes qui vont être déclinées à l'internationale permettra de renforcer cette coalition. Mais le plus important c'est la place qu'occupent les organisations syndicales dans cette coalition depuis octobre à Paris. La participation massive des syndicats anglais c'est la voie à suivre, leurs interventions en témoignent de même que celle du puissant syndicat allemand IG Metal. Si nous voulons en finir avec la guerre, ce sera en regroupant les travailleurs dans nos syndicats sur cette question qui est déterminante pour notre avenir, nos droits, la sauvegarde des services publics, et la protection sociale.

Amélie Martineau :

Ce qui me marque dans les interventions des camarades c'est que partout l'impérialisme s'attaque aux services publics qui représentent un énorme capital... Et partout où cela se produit en parallèle il y a une montée du fascisme. Comme en 36, nous devons le combattre!

ACTUALITÉS



CANICULE : FAUT-IL ATTENDRE UNE HÉCATOMBE ?

N'est-il pas temps d'inscrire dans le Code du Travail des températures maximales ?

Déjà, en 2023, il avait fallu attendre les décès en masse de résidents en EHPAD pour voir des mesures prises.

En ce mois de juin 2026, les températures atteignent des records. Avec plus de 40 °C, notre département le Maine-et-Loire, est en vigilance rouge. Météo France informe que la canicule va durer.

Et il faudrait laisser les entreprises gérer au cas par cas selon le bon gré des employeurs ?

Si dans certaines, les salariés ont monté leur section syndicale, dans bien d'autres non. Et même alors : toujours les mêmes difficultés à faire valoir les droits de retrait, toujours les mêmes pressions de certains employeurs pour imposer le travail malgré la mise en danger !

On le sait l'exposition à des températures si élevées, altère gravement la santé, est une menace même pour la vie. En l'absence de climatisation, s'hydrater, ouvrir les fenêtres, tous les conseils « bienveillants » ne peuvent suffire... On ne va pas au travail pour mourir de la chaleur ! C'est inacceptable !

Que fait l'État employeur qui ferment les écoles, les établissements scolaires plutôt que de **mettre en place en urgence des équipements de qualité permettant de préserver la santé de ses personnels et des élèves ?**

Voilà plus de 10 ans que nos Camarades FO de l'enseignement alertent les Préfets successifs au sein des CDEN sans qu'aucune mesure ne soit prise, renvoyant la responsabilité à des municipalités auxquelles on coupe les dotations !

À quand l'inscription dans le Code du Travail de températures maximales au-delà desquelles les travailleurs doivent être exemptés, sans conséquences sur leur rémunération ?

Au lieu d'augmenter le budget militaire de 36 milliards d'€ comme il vient de le faire avec la loi de programmation militaire, le gouvernement ferait mieux d'annoncer un vaste plan de mise en sécurité des travailleurs !

L'UD FO 49 appelle ses syndicats à tout mettre en œuvre pour protéger la santé des salariés du public comme du privé (fiche pratique annexée), à recenser tous les cas de malaise au travail, toutes les mises en danger et à faire remonter les informations !

À Angers, le lundi 22 juin 2026

ACTUALITÉS



Lettre ouverte

A Monsieur PESNEAU, Préfet de Maine-et-Loire

Copie à : **Madame AUFFRET, Directrice de l'ARS**

Madame DABIN, Présidente du Conseil Départemental

En 2003, suite aux 15 000 morts, le gouvernement avait supprimé un jour férié pour soi-disant financer les actions en faveur des personnes âgées et handicapées, notamment la prévention des risques liés à une nouvelle canicule... **Où sont passés ces 65 milliards récoltés sur le dos des salariés ?**

Alors que 100 euros annuel par salarié depuis 22 ans aurait permis à chacun de climatiser sa propre habitation, chacun s'est fait voler un jour férié et ces 65 milliards n'ont clairement pas servi à préparer les EHPAD, les établissements de santé ou scolaires aux canicules qui ont suivies.

On trouve 36 milliards supplémentaires pour la guerre en un claquement de doigts, **12 milliards pour un porte-avions** ... et rien pour sauver la population du réchauffement climatique (dû au capitalisme !) ? **12 milliards, c'est cinq fois le déficit cumulé de tous les hôpitaux où 80 000 lits ont été fermés depuis 2003.**

Certains parlent de «l'incurie » du gouvernement d'Emmanuel MACRON et Sébastien LECORNU et des gouvernements qui ont précédé. D'autres considèrent désormais comme une évidence qu'ils préfèrent sacrifier la vie des salariés pour privilégier productivité et intérêts patronaux.

Dans ce contexte, la colère est légitime.

La semaine passée, nous avons atteint un niveau record de mise en danger des salariés.

En Maine-et-Loire, FO n'a cessé d'intervenir auprès des employeurs et de l'inspection du travail qui a répondu comme elle a pu aux situations d'urgence malgré ses effectifs insuffisants.

Monsieur le Préfet, nous notons que vous n'avez pas pris la peine de nous répondre malgré la gravité de la situation.

ACTUALITÉS

La réalité de la situation, c'est des salariés maintenus en poste par plus de 40°, des wagons de train de la SNCF à plus de 50°, des chambres d'hôpitaux à plus de 35°, des écoles fermées les après-midis car non équipées, des EHPAD sans climatisation, les ménages non prioritaires maintenus pour les aides à domicile les après-midis y compris dans des logements insalubres et avec de l'eau chaude pour se désaltérer, SCANIA qui ose demander à des volontaires d'aller arroser le toit, ... et bien sûr des malaises en nombre et des morts.

La presse informe de plus de 1000 morts supplémentaires sur la semaine nationalement. Et comme en 2003, le bilan ne sera arrêté que dans plusieurs semaines, en comptant les contre-coups dont les problèmes respiratoires et cardiaques. On apprend que les pompes funèbres entrent en vigilance rouge, que les morgues parisiennes débordent avec la nécessité de mise disposition de chambres froides pour les cadavres, on nous parle de celles des M.I.N...

Et maintenant, la canicule est passée et « on s'est bien adapté, on s'en est bien tiré » comme l'a laissé entendre de manière désinvolte et provocante hier matin Emmanuel MACRON ?

On nous en annonce déjà une autre !

Notre organisation syndicale ne « passera pas à autre chose » avant :

- l'inscription de températures maximales dans le Code du Travail.
- des consignes nationales claires et uniformes quand les services publics sont empêchés de fonctionner faute d'équipements, conformément au principe d'égalité républicaine.
- En attendant d'être TOUS équipés, les établissements scolaires fermés les après-midis doivent entraîner de fait une absence autorisée pour leurs parents salariés, sans pénalité financière. (*Comment travailler par plus de 40° et laisser son enfant livré à lui-même, d'autant plus dans une passoire thermique ? Ces situations ne doivent plus se reproduire !*)
 - la négociation de protocoles détaillés et gradués visant à protéger les salariés en cas de vigilance jaune, orange ou rouge – qu'il s'agisse de neige ou de canicule – dans toutes les administrations et branches professionnelles.
 - La mise en place de fonds de garanties financés par les employeurs pour répondre, comme dans le BTP, aux situations exceptionnelles.
 - Le rétablissement des CHSCT.

Dans l'attente de réponses, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées.

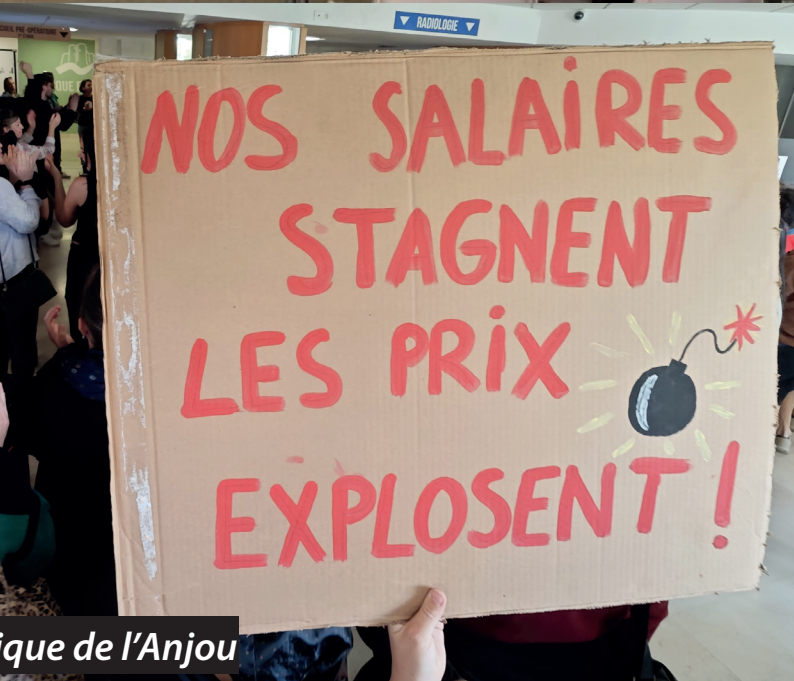
Angers, le 30 juin 2026

Magali LARDEUX
Secrétaire Générale





Retransmission du meeting de Londres à la bourse du travail d'Angers



Grève à la clinique de l'Anjou



Stage Fonctionnement et Communication du Syndicat